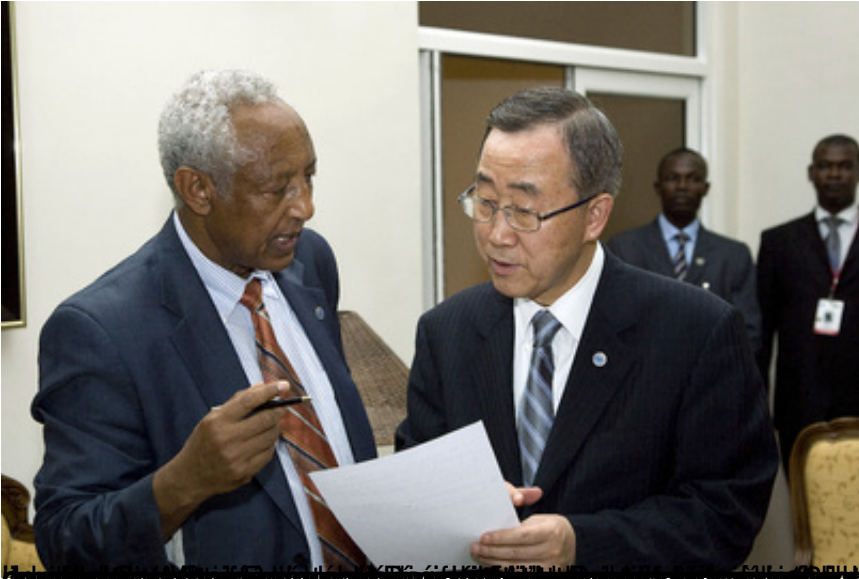




Attention militaires, surtout ceux des troupes de la Brigade en alerte (BEA) de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC): l'opposition, dont le chef de file est désormais Andry Rajoelina, s'est armée ! Découvrez leurs nouvelles armes Made in Madagascar en gardant le sens de l'humour.



Les blindés de la BEA stationnés à Cabo Ledo, dans la province de Bengo, attendant le feu vert pour une éventuelle mission de « *pacification* » à Madagascar. Ils vont trouver des adversaires à leur mesure...



www.madagate.com

Articles de presse et actualités de Madagascar et du monde entier sur le site de l'opposition (ci-dessus) et la partie



Mine anti-personnelle concave (et cocasse)



Grenades pour mourir de rires et protège poitrine ultra sophistiqué



Bouclier antimissiles avec retour à l'expéditeur pour fin de non-recevoir



Récepteur magnétique de balles, avec antenne réfléchissante (tenue à droite)



Celui-là a même apporté un bazooka nucléaire hyper sophistiqué !

Boucliers anti-radiation efficace pour le bas du corps



Officiers supérieurs qui donnent les ordres stratégiques



Radar détecteur de métal de marque « Leo Jadona » fabriqué à Ambatolampy



Bombes à... tomiques très comiques



masque de combat et mines anti-chars



Équipier anti-balles pour ces mères de familles style garde rapprochée de Kadhafi



Sirène électronique à ultra son séparé pour galvaniser les troupes



Troupes de choc impitoyables



Bouclier solaire blindé



Autre modèle de casque et masque pour faire fuir l'ennemi



www.madagate.com
autre modèle de casque galvanisant
www.madagate.com



Commandos suicides aguerris



Première ligne prête pour l'attaque



phénomène de désarmement de ces dames. Au milieu, Général Olga Rajoelina,



Des soldats africains sous-équipés face aux « rebelles oranges »



Enfin, il est temps de se rendre compte que les militaires à Madagascar se lit



Enfin, il est temps de se rendre compte que les militaires à Madagascar se lit



14/02/2009 10:25:45 AM



14/02/2009 10:25:45 AM



Louise Harbo, haut commissaire de l'ONU aux droits de l'homme : Article 5 : [«Nul ne sera soumis à la torture»](#)

;

Article 19

:

«Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression»

Puisque nous sommes dans ce contexte militaire, voici des extraits des principes de base sur le recours à la force et à l'utilisation des armes à feu, selon le Code de conduite pour les responsables de l'application des lois, adopté par l'Assemblée générale de l'ONU, le 17 décembre 1979 (RESOLUTION 34/169).

Dans l'accomplissement de leur devoir, les responsables de l'application des lois doivent respecter et protéger la dignité humaine et défendre et protéger les droits fondamentaux de toute personne.

Les responsables de l'application des lois

peuvent recourir à la force seulement lorsque cela est strictement nécessaire et dans la mesure exigée par l'accomplissement de leurs fonctions.

Les responsables de l'application des lois, dans l'accomplissement de leurs fonctions, auront recours autant que possible à des moyens non violents avant de faire usage de la force et des armes à feu. Ils ne peuvent faire usage de la force ou des armes à feu que si les autres moyens restent sans effets ou ne permettent pas d'escompter le résultat désiré.

Lorsque l'usage de la force ou des armes à feu est inévitable, les responsables de l'application des lois en useront avec modération et leur action sera proportionnelle à la gravité de l'infraction et à l'objectif légitime à atteindre ; s'efforceront de ne causer que le minimum de dommages et atteintes à l'intégralité physique et de respecter et de préserver la vie humaine ; veilleront à ce qu'une assistance et des secours médicaux soient fournis aussi rapidement que possible à toute personne blessée ou autrement affectée ; veilleront à ce sur la famille ou des proches de la personne blessée ou autrement affectée soient avertis le plus rapidement possible. AUCUNE CIRCONSTANCE EXCEPTIONNELLE, COMME L'INSTABILITE POLITIQUE INTERIEUR OU UN ETAT D'URGENCE, NE PEUT ETRE INVOQUE POUR JUSTIFIER UNE DEROGATION A CES PRINCIPES DE BASE.

Les responsables de l'application des lois ne doivent pas faire usage d'armes à feu contre des personnes, sauf en cas de légitime défense ou pour défendre des tiers contre une menace imminente de mort ou blessure grave, ou pour prévenir une infraction particulièrement grave mettant sérieusement en danger des vies humaines, ou pour procéder à l'arrestation d'une personne présentant un tel risque et résistant à leur autorité, ou l'empêcher de s'échapper, et seulement lorsque des mesures moins extrêmes sont suffisantes pour atteindre ces objectifs. Quoi qu'il en soit, ils ne recourront intentionnellement à l'usage meurtrier d'armes à feu que si cela est absolument inévitable POUR PROTEGER DES VIES HUMAINES.



Voilà l'image du respect de la vie humaine du pouvoir Ravalomanana qui ne bénéficie donc d'aucune circonstance exceptionnelle et s'est lui-même condamné en dérogeant aux principes cités plus haut.



Le 7 février 2009, à 50 mètres du palais d'Ambohitsorohitra, cet homme a reçu cinq balles réelles et à du être amputé du genou droit. Les tirs, sans sommation aucune, venaient de gardes présidentielles qui ne défendaient pas des vies humaines mais un bâtiment administratif vide

PORTES DISPARUS



Enfin, puisque nous y sommes, voici les listes des personnes disparues depuis ce 7 février et qui n'ont encore été retrouvées nulle part. Mortes ou vivantes :

Razanadrasoa Volatiana, Andrianandraina Vola 23 ans), Ramarolahy Vahinintsoa, Randrianantenaina Raymond (39 ans), Nomenjanahary Nirina Sylvie (22 ans), Ranarivelo Narcisse Félix (34ans), Lalatiana Maxin (21 ans), Rakotomalala Lovanahiana (33 ans), Randriamanantsoa Livianianaina (20 ans), Rindrasoa Lalaina (22 ans), Rakotondrasoa Jérôme (21 ans), Razafindraibe Marcel Jacky (32 ans), Rakotoson Iolan (31 ans), Randriamamparany Hely (15 ans), Raharinirina Hasina H. (16 ans), Andrianiaina Fanomezantsoa, Rafidimanana Ernest (31 ans), Rakotoarilala Désiré 23 ans), Razafimanantsoa Alexandre (33 ans).



Un faux prophète tenant de fausses tables de ses 5 Commandements qui sont : pour rester au pouvoir, ignorez les droits fondamentaux de l'homme : calomniez, corrompez, torturez, terrorisez, tuez

Enfin pour bien l'article 19 des droits de l'homme, radio Viva est constamment brouillée et Viva télévision ne peut plus émettre la moindre image depuis ce samedi de fin du mois de février 2009. Vive le respect du droit à l'information des peuples et de la légalité du régime Ravalomanana !

Un dossier de : Jeannot Ramambazafy –Journalise
(Antananarivo, le samedi 28 février 2009)